

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN

(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

Le treize novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. RIMET Frédéric, Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine) et Mme JACQUIER Jennifer (pouvoir à Mme BONDAZ Christine).

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 8 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2023,
- Affaires Générales :
 - Décisions du Maire,
 - Location des salles communales : modification du règlement intérieur,
- Affaires Financières :
 - Budget Principal, décision modificative n°3,
 - Réfection du terrain de football :
 - ✓ Marché de travaux : lancement de la consultation,
 - ✓ Demande de subventions,
 - Rénovation énergétique de l'Espace du Lac, mission de maîtrise d'œuvre, lancement de la consultation,
 - Ressources Humaines :
 - Création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint administratif,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2023.

Après modifications, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES.

DECISIONS DU MAIRE.

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

N° DECISION	OBJET	MONTANT
2023.104	Installation d'un alimentation lave-vaisselle à la tisanerie du groupe scolaire, validation du devis Mugnier Elec	521,37 € HT
2023.105	Achat d'illumination de Noël, validation du devis Leblanc Illuminations	2 097,28 € HT
2023.106	Remplacement des boutons moletés des portes du Groupe Scolaire et de l'ABCJ, validation du devis Prolians	737,13 € HT
2023.107	Remplacement de 2 portes-fenêtres et 1 porte d'accès aux Hutins, validation du devis Ouver'tur	14 577,20 € HT
2023.108	Transport des élèves du groupe scolaire dans le cadre du festival des p'tits malins, validation du devis SAT	509,10 € HT
2023.109	Annonce légale accord cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et de réfection de voirie, validation du bon de commande le Messenger	678,02 €HT
2023.110	Acquisition de panneaux, validation du devis Signaux Girod	1 772,35 € HT
2023.111	Assurances « dommage aux biens » et risques techniques, validation des devis MMA	12 838,00 € 276,00 €
2023.112	Achat de vêtements de travail pour les services techniques, validation du devis Vaudaux	1 137,30 € HT
2023.113	Concert d'automne du 12 novembre 2023 à la Médiathèque, validation du devis Reymond Moret et Jean Michel Sonnerat	800,00 €
2023.114	Transport des élèves du groupe scolaire au Ciné Léman, validation des devis Borini Chablais	660,00 €
2023.115	Acquisition d'armoires pour la Mairie et le Centre Technique Municipal, validation du devis Bruneau	2 504,14 € HT
2023.116	Bornage partiel de la parcelle AB 366, validation du devis SELARL de géomètres-experts DPLG Trombert & Magretti	1 530,00 € HT
2023.117	Rétablissement des limites de la parcelle AC75, validation du devis SELARL de géomètres-experts DPLG Trombert & Magretti	865,00 € HT
2023.118	Acquisition d'un portique de parking, validation du devis KG Mat	2 614,13 € HT
2023.119	Travaux d'élagage de platanes, tilleuls et chênes, validation du devis Passion Terrasse	4 350,00 € HT
2023.120	Bornage partiel des parcelles aux Hutins, validation du devis SELARL de géomètres-experts DPLG Trombert & Magretti	1 600,00 € HT
2023.121	Achat de fournitures pour le groupe scolaire, validation des devis Majuscule	789,81 € HT
2023.122	Achat de fournitures pour le groupe scolaire, validation des devis Majuscule	290,76 € HT
2023.123	Transport des élèves du groupe scolaire à la Cité de l'Eau du 23.01.2024 au 07.03.2024 - 8 séances, validation du devis Borini	1 230,00 € TTC

Pour le compte de Mme JACQUIER Jennifer, absente, Mme BONDAZ Christine demande comment a été fait le choix de l'assureur pour le contrat d'assurance dommages aux Biens. Mme le Maire précise que ce choix a été fait ensemble suite à une consultation. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

M. SAPPEY Jean-Louis demande :

- Qui a la charge du remplacement de 2 portes-fenêtres et 1 porte d'accès aux Hutins. Il est précisé que ce local étant communal, il est donc à la charge de la Commune.
- Le motif du remplacement de l'illumination de Noël. Mme le Maire précise que l'illumination actuelle est obsolète. La nouvelle illumination est en led, la consommation sera moindre.
- Où sera installé le portique de parking. Mme JACQUIER Christine précise que ce portique sera installé au parking de Chantrell.

Mme RUCHE Sandrine est étonnée du montant des devis relatifs aux transports des élèves du Groupe Scolaire. Mme le Maire précise que plusieurs devis sont demandés mais que globalement, il y a peu d'écart. Mme BONDAZ Christine demande à quoi correspond les différents devis relatifs aux bornages.

Mme le Maire précise :

- Bornage partiel de la parcelle AB 366 : cela concerne un litige avec les propriétaires de la Pom2pin,
- Rétablissement des limites de la parcelle AC75 : ce bornage est réalisé route des Rives,
- Bornage partiel des parcelles aux Hutins : l'agriculteur ayant terminé l'exploitation des parcelles, il convenait de délimiter les parcelles pour lui permettre de semer sur les parcelles non concernées par le futur projet d'aménagement du pôle sportif.

M. GALLAY Joël, les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelle AA174, 4 rue de la Luche,
- Parcelle AB112, les Ebaux Ouest.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur le fondement des délégations données par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 082/2023

LOCATION DES SALLES COMMUNALES : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Mme JACQUIER Christine rappelle la délibération du 25 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur des salles communales.

Suite à l'aménagement du parvis de l'Espace du Lac, il convient de modifier l'article 11 - Stationnement du règlement intérieur, comme suit :

« L'Occupant doit communiquer sur les divers sites de stationnements et leurs capacités théoriques (voir plan annexe 3) et inciter les participants à l'utilisation des transports en commun, covoiturage, vélos...Il est rappelé que le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements matérialisés.

Les espaces suivants : placette en gravier et esplanade béton de l'Espace du lac, cour intérieure des Laurentides, et accès cuisine de la salle des Hutins, sont réservés uniquement au chargement/ déchargement du matériel et des marchandises. A l'issue de cette opération, les véhicules seront immédiatement retirés et les dispositifs de fermeture remis en place.

Seuls les véhicules indispensables au fonctionnement de l'activité seront autorisés sur ces espaces après accord de la collectivité (camion de service de secours, camion du Don du Sang, camion ou remorque frigorifique, véhicule communal).

Tout véhicule ne respectant pas ces consignes pourra être verbalisé.

En toutes circonstances, il conviendra impérativement de laisser libre de tout stationnement les voies d'accès à la salle afin de permettre notamment l'accès aux secours. »

Pour le compte de Mme JACQUIER Jennifer, absente, Mme BONDAZ Christine précise qu'effectivement cette placette n'a pas à être utilisée en tant que parking donc, il y a lieu de modifier le règlement. Par contre, elle n'est pas d'accord sur le fait de verbaliser les véhicules. D'autres cas d'infraction, notamment, la dépose rapide au Groupe Scolaire non respectée ainsi que la présence de chiens sur la plage des Recorts lors des marchés d'été ne sont pas verbalisés. Mme le Maire précise qu'aucun véhicule ne stationne sur la dépose rapide à proprement parlé. Certains parents ont été verbalisés car stationnant sur les places PMR.

Pour le compte de Mme JACQUIER Jennifer, absente, Mme BONDAZ Christine demande de la cohérence et qu'un rappel soit adressé aux parents. Mme le Maire rappelle que le point à l'ordre du jour concerne la modification du règlement intérieur de location des salles communales.

Mme JACQUIER Christine précise qu'un plan accompagnera le règlement afin de matérialiser les stationnements possibles et souligne que la plupart des associations joue le jeu à l'exception de quelques autres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention (Mme JACQUIER Jennifer) :

- APPROUVE la modification de l'article 11 - stationnement du règlement intérieur susmentionné.

AFFAIRES FINANCIERES.

DELIBERATION N° 083/2023

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°3.

M. VIOUT Rémy expose qu'il convient d'ajuster le budget de la Commune, pour l'exercice 2023. En effet, le montant de l'attribution de compensation d'investissement n'avait pas été inscrite en dépenses.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2023, ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement - Dépenses</u>		0,00 €
Ch.-Art. 011-615228 - Autres bâtiments	-	40 474,00 €
Ch.-Art. 023-023 - Virement à la section d'investissement	+	40 474,00 €
<u>Section d'investissement - Dépenses</u>	+	40 474,00 €
Ch.-Art. 204-2046 - Attributions de compensations...	+	40 474,00 €
<u>Section d'investissement - Recettes</u>	+	40 474,00 €
Ch.-Art. 021-021 - Virement de la section de fonctionnement	+	40 474,00 €

DELIBERATION N° 084/2023

REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL : MARCHE DE TRAVAUX, LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Mme le Maire rappelle la délibération n° 046/2023 du 12 juin 2023 décidant de refaire le terrain de football en gazon synthétique.

Lors de la dernière réunion, le maître d'œuvre a présenté l'étude d'avant-projet (AVP). Cette étude est réalisée selon les caractéristiques actuelles du terrain.

Récapitulatif des travaux - gazon 45mm :

01 - Prix généraux	45 000,00 €
02 - Travaux préparatoires	2 000,00 €
03 - Travaux de terrassement	83 225,00 €
04 - Travaux de voirie	166 535,00 €
05 - Bordures	33 911,00 €
06 - Assainissement eaux pluviales	97 406,00 €
07 - Eclairage extérieur	55 694,00 €
08 - Revêtements bitumineux	13 090,00 €
09 - Mobilier urbain	370 550,00 €
10 - Serrurerie	31 846,00 €
11 - Espaces verts	<u>1 050,00 €</u>
Total Général HT	900 307,00 €
TVA	180 061,40 €
Total TTC	1 080 368,40 €

Le calendrier serait le suivant :

- Etude projet : fin 2023/début 2024
- Dossier de consultation des entreprises : février 2024
- Démarrage des travaux : fin avril / début mai 2024
- Travaux : 3 à 4 mois
- Réception du stade : septembre 2024

M. VIOUT Rémy précise que les représentants du club de football ont été invités à la réunion avec le maître d'œuvre. Ils ont confirmé que la taille du terrain actuel convenait. Par ailleurs, concernant le revêtement, M. VIOUT Rémy précise que le caoutchouc est exclu du cahier des charges. Par contre, le cahier des charges sera ouvert à d'autres types de revêtements mais un bilan carbone devra être fourni.

Mme le Maire précise que le dossier relatif au pôle sportif avance. Par conséquent, des demandes pour l'ensemble des projets permettront d'obtenir des subventions plus importantes.

Mme MESSAMER Vanessa demande quel est le pourcentage des subventions que la Commune peut recevoir. Mme le Maire expose que cela dépend des enveloppes disponibles.

M. SAPPEY Jean-Louis demande à quoi correspondent les revêtements bitumineux. Mme le Maire précise que ces revêtements vont être installés autour du terrain.

Mme BONDAZ Christine demande si la réception en septembre 2024 risque de poser problème au club de football. Mme le Maire répond que le planning a été calé avec le club de football.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant les travaux de réfection du terrain de football,
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'Etat, la Région Auvergne Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération Française de Football, l'Agence Nationale du Sport, au Département de la Haute-Savoie ainsi qu'à Thonon Agglomération et tout autre organisme, pour être éligible à une subvention, la plus haute possible, permettant le financement de réfection du terrain de football,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

DELIBERATION N° 085/2023

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE DU LAC, MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Mme le Maire rappelle le souhait de s'engager dans la rénovation de l'Espace du Lac suite à l'audit énergétique menée par le SYANE en 2022.

Cet audit faisait ressortir une liste de préconisations avec des degrés de priorité.

Afin de mener à bien ces travaux de rénovation, il est nécessaire de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre. Le rapporteur précise que ces travaux seront lissés sur plusieurs années.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'Espace du Lac,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES.

DELIBERATION N° 086/2023

CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 1°,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent administratif pour faire face à un besoin lié à une augmentation de tâches administratives au secrétariat et à l'accueil de la mairie,
Considérant qu'afin de répondre aux besoins des administrés et d'écourter les délais d'attente, il est nécessaire de renforcer le service administratif de la mairie,

Mme le Maire expose que ce poste viendra en complément du poste de l'accueil.

Mme DETRAZ Viviane demande ce qu'il se passera à la fin du contrat. Mme le Maire explique qu'il sera alors possible de créer définitivement ce poste.

Le secrétariat de la Mairie est actuellement fermé les mardis et jeudis (accueil téléphonique et physique fermé au public), Mme BONDAZ Christine demande si cette personne répondra au téléphone ces jours de fermeture. Mme le Maire précise que le répondeur est consulté et que les administrés sont recontactés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial contractuel à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs de la mairie, pour une période d'un an à compter de son recrutement.
- CHARGE le Maire de procéder à sa nomination.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire expose les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| - Lundi 11 décembre 2023, | - Lundi 15 avril 2024, |
| - Lundi 15 janvier 2024, | - Lundi 13 mai 2024 |
| - Lundi 12 février 2024, | - Lundi 17 juin 2024, |
| - Lundi 18 mars 2024, | - Lundi 15 juillet 2024. |

Mme le Maire informe que la cérémonie des vœux du Maire aura lieu jeudi 4 janvier 2024 à 19h00 à l'Espace du Lac et précise que celle de Thonon Agglomération est fixée au mardi 23 janvier 2024.

Mme JACQUIER Christine informe des prochaines manifestations :

- Samedi 18 novembre : loto de la batterie-fanfare,
- Samedi 25 novembre : repas des aînés (certains élèves de CM2 viendront aider à servir).

Mme le Maire informe que les élections du Conseil Municipal Jeunes auront lieu début d'année 2024.

Pour le compte de Mme JACQUIER Jennifer, absente, Mme BONDAZ Christine :

- Informe que le chemin de Pré Biollat s'éteint plus tôt,
- Demande si des candidats ont postulé pour le poste d'ASVP. Mme le Maire précise ne pas avoir de nouvelle pour le moment et précise que des entretiens sont actuellement en cours pour le poste aux Services Techniques.

Mme DETRAZ Viviane est étonnée de voir les bassins à nouveau en fonctionnement. Mme le Maire précise que les restrictions d'eau sont levées. M. VESIN Jean-Paul précise que l'état des nappes phréatiques est consultable sur le site BRGM.

Mme BOLE-FEYSOT Isabelle :

- Demande si des renseignements ont pu être pris auprès de Thonon Agglomération sur la possibilité d'instaurer le ramassage des ordures ménagères 1 fois par semaine. Mme JACQUIER Christine va se renseigner.
- Indique que le marché de Noël aura lieu le 10 décembre 2023.
- Expose que les chiens sont interdits sur les plages de mai à septembre. Actuellement, les panneaux sont bombés et d'autres grattés. Serait-il possible de changer les panneaux. M. VESIN Jean-Paul précise qu'il est compliqué de verbaliser un propriétaire de chien.
- Demande si la fuite d'eau route des Rives a été réglée. M. VESIN Jean-Paul précise que Thonon Agglomération est intervenu le 6 novembre.

Mme BONDAZ Christine demande ce qu'il en est de la pétition contre le bruit de la buvette de Corzent. Mme le Maire précise qu'aucune pétition n'est arrivée en Mairie. Des mails positifs et négatifs ont été adressés en Mairie. Aussi, les résidents seront reçus la semaine prochaine.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H25.

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

FEUILLET DE CLÔTURE

Nombre de Conseillers :

- en exercice 19
- présents 14
- absents 05
- votants 18
- procuration 04

Date de la convocation 08/11/2023
Date de la séance 13/11/2023
Nombre de délibérations 05

Liste récapitulative des délibérations :

- 082/2023 : Location des salles communales : modification du règlement intérieur (13.11.2023/01),
- 083/2023 : Budget Principal, décision modificative n°3 (13.11.2023/02),
- 084/2023 : Réfection du terrain de football : Marché de travaux, lancement de la consultation et demande de subventions (13.11.2023/03),
- 085/2023 : Rénovation énergétique de l'Espace du Lac, mission de maîtrise d'œuvre, lancement de la consultation (13.11.2023/04),
- 086/2023 : Création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint administratif (13.11.2023/05),

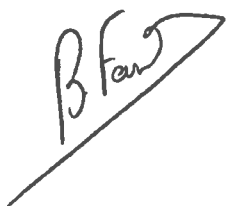
Membres présents à la séance :

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Signatures :

La secrétaire de séance,
Isabelle BOLE-FEYSOT

Le Maire,
Isabelle ASNI-DUCHENE



Délibérations n° 082/2023 à 086/2023 télétransmises en Préfecture et mises en ligne le 17/11/2023

Date de mise en ligne : 18/12/2023